

Deux messagers, \$1,340.

M. FITZPATRICK : Leurs noms sont MM. Morse et Pickens ; ils obtiennent l'augmentation statutaire ordinaire de \$50 chacun.

Ministère de la Justice—Dépenses casuelles—Commis et autres auxiliaires, \$2,500.

M. FITZPATRICK : Cette somme est destinée à payer les services temporaires de commis, messagers et copistes, lorsqu'il y a encombrement d'ouvrage causé par la maladie ou vacances d'employés réguliers. Sous ce chef nous avons dépensé \$1,953.26 en 1903-04.

Ministère de la Justice—Dépenses casuelles—Impressions et papeterie, \$4,200.

M. FITZPATRICK : Cette somme est destinée à couvrir les frais de papeterie, impression et reliure des statuts, livres et cahiers à l'usage du ministère. En 1903-04 nous avons dépensé sous ce chef \$6,117.49.

M. FOSTER : Quelle justification le ministre donne-t-il à la Chambre d'avoir ainsi dépensé en 1903-1904, \$5,130.32.

M. FITZPATRICK : Je n'ai pas d'explication.

M. FOSTER : Où avez-vous pris l'argent ?

M. FITZPATRICK : Mon honorable ami sait comment on s'y prenait sous l'ancien gouvernement pour se procurer l'argent.

M. FOSTER : Nous sommes sous un nouveau régime maintenant. Le ministre voudra-t-il se rappeler cela.

M. FITZPATRICK : Je ne l'oublierai pas.

Ministère de la Justice—Dépenses casuelles—Divers, \$5,700.

M. FOSTER : Combien avez-vous dépensé sous ce chef ?

M. FITZPATRICK : C'est avec ce crédit que sont payés les frais de déplacement, les télégrammes, la poste, les journaux, les messages téléphoniques, les voitures de place et autres dépenses de ce genre. Nous avons dépensé en 1903-1904 \$5,130.32.

M. FOSTER : Vous avez sans doute votre petite part dans ces dépenses.

Secrétariat d'Etat—Deux premiers commis, \$4,500.

M. FOSTER : L'un de ces deux commis est-il rendu au maximum ?

L'honorable M. PATERSON (ministre des Douanes) : Oui, et on accorde à l'autre son augmentation statutaire.

Sept commis de première classe, \$12,650.

M. FOSTER : Il doit y avoir eu des changements ici ?

M. PATERSON : Oui, un de ces commis a été promu au poste de chef de bureau.

M. FITZPATRICK.

M. FOSTER : Comment cette vacance a-t-elle été créée ?

M. PATERSON : Par la mise à la retraite de M. Audet, conservateur des archives.

M. FOSTER : Quel âge avait-il ?

M. PATERSON : Plus de soixante ans.

M. FOSTER : Était-il malade ? Pourquoi a-t-il été mis à la retraite ?

M. PATERSON : M. Audet demandait depuis quelque temps déjà d'être mis à la retraite pour cause de santé.

M. FOSTER : Et le gouvernement a nommé un commis à sa place ?

M. PATERSON : Oui, mais à un traitement moins élevé.

M. FOSTER : Quel est le nom du commis de première classe qui a été ainsi promu ?

M. PATERSON : M. Colson.

Huit commis de deuxième classe, \$11,225.

M. FOSTER : Quels sont ces commis ?

M. PATERSON : La promotion de M. Colson a créé dans la première classe une vacance qui a été remplie par un commis de deuxième classe auquel on donne un traitement moindre.

M. FOSTER : Qui a été promu ?

M. PATERSON : M. Roy.

M. FOSTER : Quelle est la pratique du ministère au sujet de l'augmentation statutaire. Cette augmentation est-elle accordée sur la proposition du sous-ministre ?

M. PATERSON : Oui, on l'a accordée à tous ceux qui la méritaient.

Sept commis de deuxième classe, branche cadette, \$6,500.

M. FOSTER : Il y a un commis de moins ici.

M. PATERSON : Nous pouvons faire l'ouvrage avec un commis.

M. FOSTER : C'est un bon exemple.

Secrétariat d'Etat—Dépenses casuelles—Commis aux écritures, \$2,655.

M. FOSTER : Nous ne sommes pas encore sortis du mois. Voici une augmentation.

M. PATERSON : Cette augmentation est causée par la nomination d'un commis supplémentaire qui est payé \$600 et reçoit l'augmentation statutaire ; mais il y a un commis permanent de moins.

M. FOSTER : Ce commis supplémentaire n'est-il que pour une année ?

M. PATERSON : Il sera conservé probablement.

M. FOSTER : A-t-il passé ses examens ?